

CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES
DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 32 - Juin 2004

Editorial

L'histoire horlogère: un terrain en friche et un défi à relever

L'avenir de l'horlogerie n'intéresse pas seulement les régions et les populations qui en vivent, mais le pays tout entier.

Bulletin de la Chambre suisse de l'horlogerie,
10, 1951 :5

Depuis près de 150 ans, l'industrie horlogère suisse jouit d'une position dominante unique sur le plan international. Peu d'autres petits pays ont produit et produisent encore une telle valeur ajoutée pour un seul secteur (jusqu'à 33% de la valeur totale des exportations nationales en 1945 et 50% de la valeur de la production horlogère mondiale en l'an 2000!). Ses associations faïtières (Fédération horlogère (FH), Convention patronale (CP) en tête, sous l'œil de puissants groupes (*Swatch*, *Rolex*), assurent le leadership officiel dans l'organisation et le contrôle de la branche (entre autre via la promotion du label « *Made in Switzerland* » et la lutte contre les contrefaçons). La promotion commerciale, en dehors des centaines de millions investis dans le marketing, s'exprime parfaitement à l'occasion des plus grandes expositions mondiales d'horlogerie qui se tiennent à Bâle et à Genève. Seuls Hong-Kong et la zone économique spéciale de Shenzhen représentent actuellement une concurrence sérieuse, quoique évoluant davantage vers des niches complémentaires de la production helvétique et parfois avec d'importants capitaux d'origine suisse.

Sur la longue durée, il faut reconnaître que la « Suisse horlogère » s'est plutôt consolidée malgré les multiples dépressions, les crises cycliques (tous les 7 ans environ), les dissensions récurrentes entre ses membres (entre cantons, régions, entreprises) et la concurrence étrangère. Même l'appréciation du franc à partir de la Première Guerre Mondiale et la cherté de la main-d'œuvre et des produits n'ont guère affaibli la position de la Suisse dans ce secteur. Depuis une quinzaine d'années, on voit même les groupes étrangers les plus puissants s'implanter en Suisse (*Cartier*, *Gucci*, *VDO/Mannesmann/ LVMH*) alors que les entreprises helvétiques continuent de développer leurs activités à l'étranger. Cette industrie est donc très importante pour notre pays (3ème secteur d'exportation derrière la chimie et les machines), avec des ramifi-

cations au niveau des banques, du commerce international des métaux précieux, de la joaillerie et de la bijouterie.

Mais que sait-on de cette industrie, de son organisation, de son histoire, de son développement technologique, de ses réseaux d'ouvriers et de patrons, de ses relations avec l'Etat et la société? Somme toute peu de choses. L'histoire de l'horlogerie reste encore lacunaire et méconnue du grand public mais aussi des chercheurs. Plus grave, à notre connaissance, aucune haute école ne dispense des cours de base en culture, sociologie, économie ou histoire horlogère pour les professionnels du secteur. Et certains médias de dénoncer le manque de formation des vendeurs qui peinent à fournir des explications basiques à des clients de plus en plus avertis (Le Temps de l'Emploi, 14 mai 2004). L'horlogerie suisse - à l'image de l'Helvétie et de ses institutions politiques - se suffirait-elle à elle-même ?

L'inventaire des sources utiles à l'histoire de l'horlogerie a déjà été tenté (Barrelet 1988). Le « petit guide », publié par les archives de l'Etat de Neuchâtel, donne malheureusement une image très partielle des sources existantes et mériterait d'être mis à jour et complété. Une « chronologie synoptique de l'horlogerie » se trouve dans « Omega Saga » (Richon 1998). Elle contient surtout les dates importantes de l'histoire des techniques et des sciences liées au développement de l'industrie horlogère. Plusieurs colloques du Cercle d'études historiques (CEH : 1988, 1999) et des « Lettres d'information » du même cercle (No 13 1996, No 29 2003) ont été consacrés aux transformations socio-économiques et à l'industrialisation de la Nouvelle partie du canton de Berne. Voilà pour l'orientation générale.

Les recherches menées dans les catalogues de la Bibliothèque nationale (HELVETICAT), des bibliothèques romandes (RERO) ou dans le réseau des Universités de Berne et Bâle (IDS) rendent compte d'un sous-développement évident des études dans ce domaine. Anecdote symptomatique d'un secteur peu enclin à la transparence: lors de mon passage à la Bibliothèque municipale de Bienne en juillet 2001, les livres liés à l'industrie horlogère étaient tout simplement inaccessibles au public sans autorisation spéciale, sous prétexte que les « lecteurs maltraitaient les ouvrages ». La consultation des anciens catalogues des bibliothèques (par ex. aux archives cantonales bernoises, jurassiennes et à la Stadt-Universitäts Bibliothek Bern (Stub)) donne également de bien maigres résultats. Et du côté des recherches sur Internet, les mots-clés « *industrie horlogère* » ou « *Uhrenindustrie* » sont pratiquement inconnus. La version online du Dictionnaire historique de la Suisse (DHS) est loin d'être exhaustif: « *industrie horlogère* » donnait 53 réponses au 15 mai 2004 avec des trous importants pour les volumes déjà publiés, « *Uhrenindustrie* » fournissait quant à lui 129 réponses, à croire que le domaine est davantage localisé et étudié en Suisse alémanique ! Espérons que le projet de « *Dictionnaire du Jura sur Internet* » (DIJU) verra le jour et comblera ces lacunes.

Les recherches à mener dans les archives cantonales et syndicales, quant à elles, sont éprouvantes et pas forcément productives sans une connaissance approfondie de l'évolution des structures administratives et institutionnelles. En clair, absence d'institutions et de règles d'archivages centralisées et standardisées au niveau national, corporatisme et protectionnisme propre à la branche, fédéralisme et cantonalisme exacerbé, tout un ensemble peu favorable à la recherche et au questionnement. L'histoire

horlogère se lit donc d'abord quand la situation se dégrade et que l'Etat central ou les syndicats doivent intervenir pour réglementer et assainir le secteur.

Pour l'histoire des entreprises, quand les sources existent, elles sont rarement complètes. Heureusement, le nouveau *Centre jurassien d'archives et de recherches économiques* (CEJARE), situé à St-Imier, se charge désormais d'assurer la promotion de l'archivage et la sauvegarde des archives des entreprises de la région Jura-Jura bernois. Il faut saluer cette démarche unique en Suisse valorisant un patrimoine industriel périphérique jusque-là trop largement délaissé.

Quelle est la meilleure voie pour appréhender l'histoire de la garde-temps helvétique, pour surmonter le culte du secret et l'opacité propres à la branche? La question reste posée. La non-publication des résultats détaillés par entreprise peu après la création d'un nouveau « *Supertrust* » au début des années 1980 est regrettable. La statistique horlogère se singularise d'ailleurs de la plupart des autres statistiques produites en Suisse en continuant à mandater des services propres à la corporation pour ses enquêtes (valeur des exportations par la FH et emplois par la CP) avec, en sus, un bureau agréé : le *Bureau d'information de la production horlogère* (BIPH) pour les analyses plus pointues. Les autres articles de presse sont confiés à des professionnels « maison » et des agences privées, lesquels assurent la bonne garde du creuset horloger et travaillent au développement des valeurs traditionnelles suisses : image de précision, de qualité et capacité d'innovation ! Ainsi, on évite de poser trop de questions sur les conditions de travail des employés, les activités et les relations internes à la branche ou avec d'autres secteurs fortement liés (banques, machines-outils, bijouterie). Les relations avec l'Etat sont systématiquement minimisées depuis l'abrogation du Statut légal (1971) et la disparition de la Chambre suisse de l'horlogerie. Dès lors, des questions se posent si l'on cherche à sonder l'âme horlogère helvétique et comprendre l'organisation d'une industrie fortement internationalisée. La somme des monographies d'entreprise n'éclairera finalement le secteur que sous l'angle de la production, de la commercialisation et de l'organisation interne. Dès lors, le croisement des sources disponibles (des entreprises, des associations, de l'administration) apparaît indispensable afin de dépasser le stade de la description et des présentations hagiographiques.

On peut décrire l'état de la recherche récente par quelques tendances. Depuis une dizaine d'années, on s'intéresse de nouveau en priorité aux entreprises et à l'histoire des techniques horlogères. Ce regain d'intérêt sert à notre avis d'abord les entreprises en répondant ainsi à une demande de plus en plus forte de la part de clients friands en informations horlogères. Il ne s'agit pas ici de contester les belles monographies illustrées et financées par les entreprises (par ex. Tissot 2003, Omega 1998, Longines 1992). Elles sont indispensables à la promotion de la branche. Les études universitaires, menées par des historiens plus indépendants (par ex. Jéquier 1973ss, Diacon-Gagnebin 1998, Kleisl 1999) ont ouvert de nouvelles perspectives prometteuses pour l'histoire des entreprises horlogères en Suisse.

Dans les années 1970-1980, les chercheurs (par ex. Enckel 1972, Kohler 1973ss, Piotet 1988, Mario Vuilleumier 1988, Perrenoud 1989ss) se sont intéressés en priorité aux ouvriers et à l'histoire socio-politique de l'Arc jurassien (développement du mouve-

ment ouvrier et de l'anarchisme). L'industrie horlogère y est peu étudiée en dehors d'une relation dialectique entre développement idéologique et mode de production. L'histoire économique et sociale de l'horlogerie, au sens des annales, a été finalement peu pratiquée jusqu'ici. C'est un Américain (David Landes) qui ouvre d'ailleurs les yeux en 1987 avec « *L'heure qu'il est. Les horloges, la mesure du temps et la formation du monde moderne*, » suivi timidement par Barrelet (1987ss), Veyrassat (1988ss) ainsi que par le soussigné (Koller 1990ss). C'est d'autant plus étonnant que des pionniers avaient lancé des études dignes d'intérêt bien avant lui (Fallet 1912ss, Schaller 1914, Babel 1927ss, Chapuis 1938ss). Ajoutons quand même une mention pour l'ouvrage collectif publié à l'occasion du 700^{ème} de la Confédération (*L'Homme et le Temps en Suisse 1291-1991*), lequel contient toute une série d'articles de professionnels de la branche et d'historiens possédant des connaissances horlogères.

L'état de la recherche en l'an 2004 est donc relativement pauvre vu l'importance du sujet pour la Suisse, pour son économie mais aussi pour sa culture. Les chercheurs actuels en histoire horlogère seraient ainsi bien inspirés en se plongeant dans les fonds d'archives encore inexplorés des administrations et des associations horlogères tout en assurant leur indépendance vis-à-vis de l'économie. En outre, ils devraient absolument consulter les fonds des Archives fédérales et ceux des cantons horlogers s'ils veulent démêler la pelote horlogère et comprendre les mécanismes complexes des relations entre l'Etat et l'industrie, les relations commerciales et les politiques de promotion de la branche. La relecture des travaux réalisés par des juristes et des économistes ayant abordé le sujet (Universités de Bâle, Berne, Genève et Neuchâtel) est à ce propos très éclairante.

Un souhait en guise de conclusion : l'émulation, si chère aux élites jurassiennes, mériterait d'être positivisée pour en faire un réel instrument de connaissance et surtout de transmission des connaissances (au sens des premiers émulateurs) au niveau universitaire. Le cloisonnement actuel du Jura n'est pas uniquement façonné par la topographie et les difficultés économiques, il s'identifie finalement de plus en plus à un modèle suisse de repli et d'autosuffisance caractéristique très éloigné de l'âge d'or des Silicon Valley jurassiennes.

Christophe Koller

Energies horlogères

Un itinéraire au cœur de l'industrialisation imérienne

L'itinéraire *Energies horlogères* est le fruit d'un travail débuté voici plus de trois ans, lorsque, dans le souci d'étoffer l'offre touristique de la localité, les autorités imériennes ont soumis le projet d'un parcours thématique au fil des rues à Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura bernois.

Les collaboratrices de l'institution et son comité ont immédiatement été séduits par l'idée. En effet, ce projet allait nous permettre de répondre à l'un des buts essentiels que la fondation s'est fixés : œuvrer à une meilleure compréhension de l'histoire et de l'identité régionales, passées et présentes, par la collecte de documents et leur mise en valeur. Il offrait également l'opportunité à Mémoires d'Ici de traduire ses excellents rapports avec la commune siège du centre en poursuivant un objectif très concret. Il nous permettrait enfin de présenter notre travail à un large public, visiteurs aussi bien que population locale.

Le thème unique de l'horlogerie s'imposait dans une cité dont l'urbanisme évoque aujourd'hui encore si nettement les origines industrielles.

Avec le développement de l'horlogerie, un village agricole de moins de cent maisons en 1800 allait multiplier par six sa population en six décennies et se muer en une petite ville ouvrière dont la moitié de la population active travaille pour l'industrie horlogère en 1900. La transition entre une société agricole et une société industrielle s'effectua rapidement et tous les aspects de la vie imérienne furent influencés par la modification des modes de production et les oscillations de la conjoncture horlogère : fluctuations démographiques, urbanisme, développement des infrastructures, mais également importantes mutations sociales générées par l'irruption de la fabrique, la vie en appartement, le travail des femmes, voire des enfants. Dès les années 1870 et Philadelphie, puis tout au long du XX^e siècle avec les graves crises des années 1920, 1930, 1970 et les restructurations des années 1980, on assiste à l'uniformisation et à la concentration des modes de production, mais également à la structuration du mouvement ouvrier, des associations professionnelles et à l'unification des conditions de travail et de formation. Aujourd'hui, une dizaine d'entreprises sont actives dans la sphère horlogère imérienne et les compétences microtechniques sont appliquées à de nouveaux secteurs industriels tels que la technologie dentaire et médicale ou la métrologie.

Il s'agissait donc de présenter cette histoire horlogère de Saint-Imier et ses multiples empreintes sur la vie de la cité en s'appuyant, notamment, sur des éléments du patrimoine bâti.

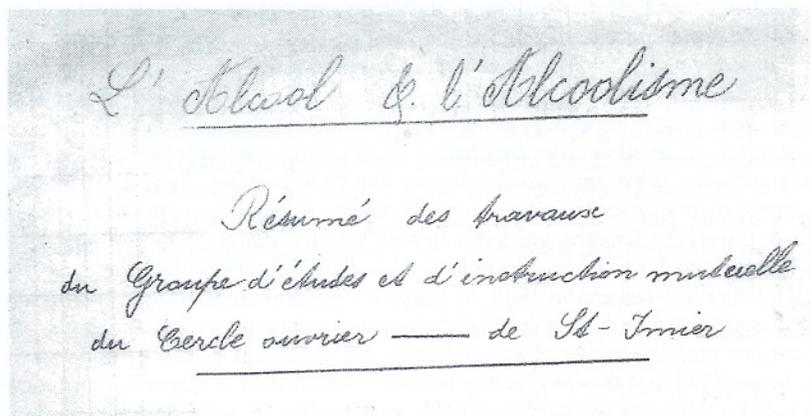
La démarche était cependant ambitieuse, puisque aux notations ponctuelles habituelles au genre, nous avons préféré une présentation plus large de l'histoire de l'industrie horlogère et de ses implications sur la cité imérienne. Il fallait répondre à l'exigence d'une information exacte et fouillée, mais également à celle d'une approche agréable et accessible. Dans cette perspective, une place très importante a été accordée à l'illustration des sujets par des extraits de documents originaux – sources écrites ou iconographiques – collectés notamment auprès des archives de la commune, du Musée interna-

tional d'horlogerie à la Chaux-de-Fonds et de la Bibliothèque de cette même ville. Nous devions également choisir des thèmes, en laissant d'autres de côté qui auraient sans doute mérité notre attention.

Enfin, nous allions parler de ce que beaucoup connaissent très bien, d'autres pas du tout, et que certains ont voulu oublier. Nous allions confronter le travail de l'historien à la mémoire des habitants et des horlogers.

Disposées sur un itinéraire menant de la gare au funiculaire (ou l'inverse), trois colonnes développent chacune chronologiquement une thématique distincte et richement illustrée, alors que les 13 plaques jalonnant le parcours proposent une information plus ponctuelle et ancrent la problématique à des endroits précis (bâtiment, rue) de la cité. En complément, une brochure d'une vingtaine de pages agrémentée d'un plan et d'un lexique complète la réalisation traduite en allemand et en anglais.

Partant de la gare, la rue Jacques David est l'occasion d'évoquer ce célèbre ingénieur qui seconde son cousin Ernest Francillon dans la création des Longines et son rôle lors de l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876. Ensuite, le parcours emprunte la rue du Midi, sur les pas des ouvriers qui, à la fin du XIXe siècle, s'arrêtent volontiers dans ce coin pour boire un verre dans l'une des cinquante auberges que compte alors Saint-Imier. La section locale de la Croix-Bleue s'installe dans cette même rue et prêche l'abstinence alors que le Cercle ouvrier réclame la révolution sociale.



« L'homme s'alcoolise parce qu'il [vit] malheureux dans une société basée sur le privilège et l'exploitation ; mais il ne s'alcoolisera plus quand il vivra dans une société libre.¹ »

Le long de la rue principale, la balade se devait d'attirer l'attention sur l'ancien Hôtel de Ville, lieu de naissance de l'Internationale anarchiste en 1872, et sur le rôle des horlogers de la Fédération jurassienne. Plus loin, elle fait halte à l'emplacement de la première horloge publique, rappelle les cortèges de protestation contre la fermeture de

¹ L'alcool et l'alcoolisme. Mémoires d'Ici, Fonds Cercle ouvrier

deux chaînes de production sur le site Longines en 1988 et place les coopérants d'Espace Noir dans le sillage des horlogers anarchistes de la fin du XIXe siècle. L'itinéraire passe ensuite devant l'ancienne Maison du peuple dont la vocation est d'instruire et de distraire la population ouvrière. La plaque suivante retrace la tradition du chronométrage de la cité, à l'image de Léon Breitling qui signe ses premiers chronographes dans son comptoir de la place Neuve.

La balade prend ensuite le chemin de l'école, une école qui accompagne le développement industriel en inculquant aux enfants les valeurs qui en feront de bons ouvriers, de bonnes ouvrières : discipline, ponctualité, ordre et application. Empruntant la rue Agassiz, elle mène à l'actuelle Ecole de Musique du Jura bernois, bel exemple de maison de maître construite par la dynastie horlogère des Savoie. Redescendant sur la rue du Temple, l'itinéraire s'attarde devant l'emplacement du premier comptoir d'horlogerie d'Auguste Agassiz, l'ancêtre des Longines, et explique l'importance du système de l'établissage.

Puis, la fabrique de cadrans Flückiger est le lieu choisi pour rappeler qu'à la fin du XIXe siècle, le travail horloger se divise en plus d'une centaine de professions aux noms désormais mystérieux : guillocheurs, gratte-boiseuses, faiseurs de secrets, etc. Pour terminer, la rue des Jardins est l'occasion de présenter la famille issue de l'industrialisation et son nouveau logement.



Mémoires d'Ici

Les trois colonnes, au début, au milieu et à la fin du parcours, offrent au public intéressé une présentation plus fouillée du contexte de ces mutations.

Une première colonne, installée à la gare, est intitulée *Le temps s'industrialise*. Elle présente les aspects techniques et démographiques liés à l'évolution modes de production et des structures horlogères - de l'établi à la holding -, ainsi que les avancées technologiques et les gains de précision dans la saisie du temps, avec les implications sur le rythme de vie de la cité.

Sur la place du Marché, la colonne *Le temps des ouvrières et des ouvriers* évoque les conditions de travail et de vie qui évoluent selon la conjoncture et au fil des progrès sociaux souvent obtenus après d'intenses luttes. A la fin du XIXe siècle, la disparition des anciennes libertés est également synonyme de nouvelles protections. Un chapitre entier est consacré aux ouvrières, présentes en nombre important dans les milieux horlogers dès les origines.

Devant le funiculaire, la troisième colonne, *Une cité au fil du temps*, peut clore l'itinéraire, ou l'ouvrir, selon le sens emprunté par le public. Le développement de Saint-Imier est traité en parallèle au processus de l'industrialisation horlogère en son sein. Comment le village agricole se transforme-t-il en un centre industriel en pleine expansion, en une ville créée pour les besoins de l'horlogerie ? Dès 1839, aidées par trois incendies « providentiels », les autorités issues de la bourgeoisie industrielle locale donneront en une quinzaine d'années un nouveau visage à la localité. Désormais, et jusqu'à la crise des années 1970, le cœur de la cité battra au rythme de la montre.

« Il nous faut 9 écoles (ou 9 salles) pour les 5 à 600 enfants que compte notre village. La population augmente dans des proportions américaines (...) En face des besoins pressants qui se manifestent, faut-il reculer ? Faut-il arrêter le développement si heureux d'un village, fût-il par parcimonie et pusillanimité, mal répondre à l'attente et aux exigences du public ? Nous ne le croyons pas. C'est en offrant aux étrangers qui affluent une bonne éducation de leurs enfants et tous les avantages sociaux possibles, que nous les fixons au milieu de nous et les associons de cœur à nos efforts pour progresser. (...) Nous sommes dans la pénible transition de la vie de village à celle de ville. Il faut unir ici le courage à la prudence et marcher résolument dans la voie qui est toute tracée. »

Le pasteur Bernard, commission d'Ecole, le 7 juin 1856

Si la formule du parcours n'est bien sûr guère propice à la nuance, *Energies horlogères* n'est pas pour autant une énumération de dates, de grands noms ou de hauts-faits. Au-delà des façades sévères, cette balade invite le passant à pénétrer par-delà les multiples fenêtres à la rencontre d'une histoire complexe, toujours en mouvement. Si la culture et l'identité des Imériens se déclinent aujourd'hui plus que jamais au pluriel et ne s'arrêtent pas à la porte des ateliers vidés par les crises ou à un concept étroit de « mentalité horlogère », sans doute ne sont-ils pas totalement étrangers à ce patrimoine horloger légué par ces ouvriers dont Kropotkine loua l'indépendance de pensée et de langage.

Anne Beuchat-Bessire

Compte rendu :

Laurence Marti, L'invention de l'horloger, Ed Antipodes & SHSR, Lausanne, 2003, 141p.

"On raconte qu'un dénommé Daniel JeanRichard de la Sagne fut sollicité par un marchand de chevaux pour réparer sa montre et que, suite à cette expérience, il décide d'en construire une lui-même. Il profite ensuite de l'intérêt de ses compatriotes pour ce nouvel objet et développe son activité en ouvrant un premier atelier à La Sagne. Enfin, il déménage au Locle et transmet son savoir à sa famille, notamment à ses fils et à un apprenti, qui propagent l'horlogerie dans les Montagnes".

Cette histoire brièvement et ainsi résumée par Laurence Marti est le pignon central de son dernier ouvrage, *L'invention de l'horloger*. Partant du constat qu'au fil des siècles, Daniel JeanRichard est devenu une figure emblématique de l'arc jurassien horloger, Laurence Marti se propose d'analyser ce personnage comme un matériau important et malléable d'une histoire collective. Sa démarche utilise les méthodes développées et privilégiées de la littérature comparée, s'appuie sur une analyse de nature sociologique et s'ancre dans une perspective historique. L'auteure de *L'invention de l'horloger* a découpé chronologiquement son ouvrage en quatre parties. Pour chacune de ces périodes, elle présente son propre choix de textes, relatifs à Daniel JeanRichard, afin de souligner les permanences et les différences dans le récit. La démonstration est minutieusement construite et structurée. Au final, elle atteste que la mémoire collective se module selon des processus de sélection et de tris. Les multiples représentations (écrits, chants, monuments) sont construites selon les perceptions contemporaines du passé et les appréhensions du présent. Dès lors, elles deviennent pour les historiens une source d'information. Elles permettent également de percevoir diachroniquement les tensions, les cristallisations ainsi que les redéfinitions autour des lieux de mémoire.

Le personnage de Daniel JeanRichard est évoqué pour la première fois en 1766 dans l'ouvrage *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*. Ce livre, attribué au banneret neuchâtelois Frédéric Samuel d'Osterwald, décrit les curiosités de voyage dans la région. Daniel JeanRichard n'est pas présenté comme l'inventeur de l'horlogerie en terre neuchâteloise, mais comme le promoteur de la connaissance horlogère. En acceptant de réparer la montre du marchand de chevaux, il cherche à acquérir les gestes et les savoirs pour reconstruire un objet similaire. Par la suite, il va se contenter à reproduire à l'identique et à réparer ce qui existe. Dans ce processus d'apprentissage par la reproduction (learning by doing), l'aspect commercial est totalement absent. A aucun moment, l'auteur du récit narre l'acte de vente. Laurence Marti explique que cette absence commerciale est liée aux propres réalités de l'écrivain du XVIIIe siècle. A cette époque, l'activité industrielle n'est pas encore connotée positivement par rapport aux travaux terriens et agricoles. Ainsi, les valeurs de richesses et d'opulence sont véhiculées dans le récit par le marchand de chevaux.

A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, Daniel JeanRichard devient un matériau fort travaillé et fait l'objet de nombreux récits. Laurence Marti analyse les ajouts et les modifications par rapport à la version d'Osterwald. Parmi eux, elle souligne l'introduction de la notion de progrès. Pour les auteurs du XIXe siècle, Daniel JeanRichard marque une rupture importante dans l'histoire des montagnes neuchâteloises. Dans leurs écrits, ils racontent que jadis la vie était rude. La population était pauvre et isolée sur des terres retirées. Au contact de Daniel JeanRichard, l'horlogerie devient "l'idéal d'une société nouvelle". La figure de l'horloger de la Sagne n'est dès lors plus perçue comme le promoteur de la connaissance, mais comme le moteur d'un changement et l'avènement de la prospérité. Parallèlement, l'aspect commercial est introduit dans les récits, tandis que le statut de l'artisan-horloger est reconnu. Ce dernier ne se contente plus de produire à l'identique un modèle existant. Il innove et s'intéresse aux nouveautés. Laurence Marti démontre que ces nouveaux éléments narratifs se nourrissent des changements survenus dans la société du XIXe siècle. Tout d'abord, l'horlogerie est devenue une industrie importante dans les Montagnes neuchâteloises. Pour exemple, elle occupe en 1850 plus de la moitié des personnes actives dans la ville de la Chaux-de-Fonds. Parallèlement, un certain engouement pour l'histoire s'empare des élites locales. Ces dernières souhaitent écrire une histoire régionale de l'horlogerie. Dans leurs travaux, elles mélangent des documents d'archives, leurs propres expériences ainsi que les récits antérieurs sur Daniel JeanRichard. Enfin, en 1876 à Philadelphie, la mécanisation de l'industrie horlogère américaine active une réaction identitaire des producteurs suisses autour de l'artisan horloger et de son savoir-faire.

La période recouvrant le début du XXe siècle aux années 1960 est caractérisée par deux approches distinctes. La première cherche à vérifier les sources et à définir les éléments historiques de la mémoire collective. La plupart des auteurs sont des universitaires neuchâtelois (Alfred Chapuis, Marius Fallet notamment). Ils mènent des études sur la généalogie de Daniel JeanRichard, la topographie des lieux ainsi que sur le développement des techniques. Ils intègrent Daniel JeanRichard dans un milieu horloger, analysent une époque et des mœurs. Ils abandonnent une chronologie basée sur la filiation et la succession des générations pour une datation stricte et précise. Ils soulignent les incohérences des récits et expriment leurs doutes. La seconde approche se réapproprie partiellement le discours historique, tout en retravaillant la mémoire collective. Contrairement aux périodes précédentes, le choix opéré par l'auteure de *L'invention de l'horloger* n'est plus représentatif de l'ensemble des textes publiés sur Daniel JeanRichard durant l'époque envisagée. Le point de vue n'est plus uniforme. Il dépend des auteurs et du contexte. Les deux exemples analysés par Laurence Marti illustrent à merveille cet état de fait. En 1941, Daniel JeanRichard fait l'objet d'une pièce de théâtre à l'occasion des fêtes du bicentenaire de sa mort. L'horloger est alors présenté comme un héros national, qui contribue à la défense spirituelle de la Suisse et cristallise une identité vis-à-vis d'un danger extérieur. Par ricochet, l'espace de référence n'est plus contenu aux Montagnes neuchâteloises, mais s'étend à l'ensemble de l'arc jurassien, vaste espace de mobilisation frontalière. Quelques années plus tard, en 1956, le deuxième volume de la collection *Pionniers de l'économie suisse* est consacré à la figure de Daniel JeanRichard. Le discours se fait économique plutôt que militaire. Il se concentre sur les relations entre l'horloger, le cercle des familiers et le milieu. Il se

concentre sur les relations entre l'horloger, le cercle des familiers et le milieu. Il se veut une ode au libéralisme économique, à l'indépendance, à l'échange et à l'ouverture sur de nouveaux marchés.

La dernière période s'ouvre dans le courant des années 1970. Le secteur horloger connaît alors une profonde restructuration et perd sa position dominante par rapport à la concurrence étrangère, notamment japonaise. Comme précédemment, le choix des textes n'est plus représentatif, mais illustratif. Dans son cadre académique, l'approche historique analyse le récit en privilégiant l'étude des liens, qui se tissent entre Mémoire et Histoire. Parallèlement, la figure de Daniel JeanRichard perd de sa suprématie. Elle redevient une figure et une référence parmi d'autres. La Mémoire collective, quant à elle, se réapproprie le récit et le modèle selon ses préoccupations contemporaines. L'œuvre de Maurice Favre est assez significative à ce niveau-là. L'auteur décrit les difficultés auxquelles Daniel JeanRichard se heurte en tant que non genevois. L'horloger de la Sagne n'a pas accès aux produits et aux savoirs développés à Genève. Il se voit ainsi contraint soit d'acheter ses fournitures en France voisine, soit de développer lui-même les pièces nécessaires à sa production tout en maîtrisant les coûts de revient. Dès lors, l'horloger produit parfois à perte avant de trouver l'équilibre économique. Maurice Favre conclut que Daniel JeanRichard tient tête à la concurrence d'une manière similaire à celle qu'adopteront deux siècles plus tard les Japonais.

Laurence Marti constate une ambivalence autour de la figure de Daniel JeanRichard depuis le milieu des années 1970. Tandis que les références à l'horloger neuchâtelois n'ont jamais été aussi nombreuses (marque de montre à son effigie, utilisation de son image par les acteurs économiques et touristiques, fabrication de chocolat à son honneur, etc.), les productions littéraires à son sujet se sont raréfiées et la dimension nationale s'est effilochée au profit d'une redéfinition régionale. Face à cet état de fait, l'auteure de *L'invention de l'horloger* n'arrive pas à déterminer si on assiste au "dernier sursaut d'une culture centrée sur l'horlogerie" ou si au contraire on est à la veille d'un nouvel engagement créatif à son encounter. Gageons que les années à venir nous apporteront les premières éléments de réponse.

Hélène Pasquier
Université de Neuchâtel

Compte rendu :

Cécile Aguilhaume, *De la Bêta à la Swatch. 1968-1983. La mutation horlogère suisse dans l'œil de la presse*, Université de Neuchâtel, mémoire de licence, 2003, 294 p.

Présente dans la mémoire collective de l'arc jurassien comme un traumatisme qui mit fin à une période d'âge d'or de l'horlogerie et du développement régional, la crise des années 1970 est un sujet d'études qui n'a encore été que peu exploré par les historiens et qui donc laisse une grande liberté dans les possibilités de l'aborder. L'approche adoptée par Cécile Aguilhaume dans le cadre de ce mémoire de licence se situe à mi-chemin entre une histoire événementielle de la crise horlogère, telle que permet de la reconstituer la lecture de la presse quotidienne, et une histoire de l'image de la crise que s'en font ses contemporains, par ce qu'ils peuvent déclarer dans ces mêmes médias.

La source principale de cette étude est constituée d'un très large échantillon d'articles de la presse nationale, aussi bien romande qu'alémanique, avec une attention particulière pour le quotidien chaud-fonnier *L'Impartial*. Ce corpus de textes, issu d'un minutieux travail de dépouillement, forme ainsi la base à partir de laquelle C. Aguilhaume entreprend son étude de « l'image de la crise horlogère ». Adoptant une présentation chronologique, ce travail s'intéresse à montrer comment la perception de la crise se fait jour à travers les médias, quels en sont les principaux révélateurs, quels sont les événements auxquels s'intéressent les journalistes et pourquoi. Cette démarche s'avère parfois descriptive et peu analytique : le travail relate l'histoire événementielle de l'industrie horlogère suisse de 1968 à 1983, ainsi que permet de l'écrire la lecture de la presse. Les bornes chronologiques du travail renforcent d'ailleurs ce caractère en étant porteuses d'une vision téléologique de l'histoire de la crise horlogère : celle-ci commence par la mise au point par le Centre électronique horloger (CEH) de la première montre à quartz du monde (1967) et s'achève avec l'arrivée de l'homme providentiel (Nicolas Hayek) et le lancement de la Swatch (1983), une lecture déterministe renforcée par une image mythifiée de l'horlogerie qui fait de la montre « un objet à part » (p. 213).

Malgré ces remarques relatives à la construction du travail, l'étude de C. Aguilhaume met bien en lumière le problème que pose la presse comme source d'une histoire de la crise horlogère. L'information publiée dans les journaux n'est en effet ni neutre, ni objective. L'auteure fait allusion à la proximité des agences de presse avec le patronat (p. 16). L'Agence télégraphique suisse (ATS) a ainsi été financée pendant un certain temps par la Fédération horlogère (FH), tandis que la Correspondance politique suisse (CPS) dépend aussi de capitaux d'origine patronale. L'image de l'horlogerie et de la crise que donne la presse est ainsi une image très influencée par la vision patronale. Les grands dirigeants de l'industrie horlogère (Gérard Bauer, Blaise Wittwer, Karl Obrecht, etc.) ont accès directement aux journaux, y sont interviewés et y rédigent des articles. Ils y défendent dans les années 1970 la restructuration de l'industrie horlogère dans le sens d'une concentration des moyens de production. C. Aguilhaume relève aussi le rôle joué par Gil Baillod, nommé rédacteur en chef de *L'Impartial* en 1969, et de Roland Carrera, ancien rédacteur de *La Suisse horlogère* passé à *L'Impar*, tous deux

proches des milieux horlogers à qui ils donnent la parole dans les colonnes de leur quotidien. La presse régionale laisse alors transparaître une vision industrialiste dominante, dont l'intérêt est beaucoup plus porté vers les innovations techniques que vers la commercialisation et le management. L'invention de la Bêta est par exemple très largement saluée, sans que l'on s'intéresse à la manière dont elle pourrait être produite et vendue. De même, on parle avec fierté des géants horlogers constitués au début des années 1970 et Baillod voit le salut de l'horlogerie suisse dans une fusion entre l'ASUAG, la SSIH et la Société des Garde-Temps, affirmant que « ce serait un regroupement puissant capable de faire front au reste de l'horlogerie mondiale »². Les seuls journaux à s'intéresser aux questions de management et de commercialisation sont d'ailleurs des quotidiens extérieurs à l'arc horloger jurassien – donc moins impliqués, plus libres, plus critiques – à l'exemple de la *Basler Zeitung* et de la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ).

En se focalisant sur certains domaines plutôt que d'autres, la presse s'avère ainsi un miroir déformant de l'industrie horlogère et de la crise des années 1970. Certains aspects considérés comme moins importants par le patronat horloger, ou que ce dernier ne veut pas évoquer dans les médias, restent dans l'ombre. Des questions centrales comme l'intervention croissante des banques et le passage d'un capital familial à un capital bancaire, le recentrage industriel dans la région Bienne-Soleure ou l'impact de la fin du statut horloger sur les entreprises horlogères, sont ainsi laissées de côté. L'histoire de la crise horlogère aurait fort à gagner à être abordé de l'intérieur des entreprises, avec des archives de compagnies horlogères ouvertes aux chercheurs, telles que celles, pour le Jura, d'Aubry Frères SA, le Noirmont (conservées au CEJARE, à St-Imier) ou de Jura Watch SA, Delémont (conservées à la FTMH, à Berne).

Pierre-Yves Donzé

Compte rendu :

Véronique Paratte, *Marketing et publicité dans l'horlogerie : le cas Longines de 1900 à 1962*, Mémoire de licence sous la direction de Laurent Tissot, Université de Neuchâtel, 2003, 163 p.

Chouette ! Encore une monographie d'entreprise horlogère, et pas n'importe laquelle, puisqu'il s'agit de la « mythique » Longines ! Le nombre et la somme impressionnantes d'informations amassées par les historiens de l'arc jurassien sur les entreprises industrielles, horlogères en particulier, justifient à elles seules le développement de cette spécialité à l'Université de Neuchâtel. Elles justifient aussi la création et l'existence même du centre jurassien d'archives et de recherches économiques, le CEJARE, devenu sinon incontournable, du moins essentiel. Pourtant l'existence de celui-ci n'est malheureusement pas assurée à terme pour des raisons financières. La fin abrupte que pourrait connaître ce centre, pourtant pionnier en la matière en Suisse, pourrait ralentir voire mettre à mal la recherche en histoire économique dans le Jura des six districts, région qui ne possède pas d'Université ni de centre de recherche similaire (et à un coût aussi faible).

² *L'Impartial*, 19 février 1971, cité p. 54.

Cette monographie va s'intéresser à une thématique particulière de l'histoire d'entreprise, le marketing et la publicité. La problématique du mémoire de licence de Véronique Paratte, problématique qui s'inscrit dans la perspective plus générale du rôle de la gestion commerciale dans l'histoire d'entreprise, est basée sur deux hypothèses qu'elle va essayer de démontrer tout au long de son travail. Premièrement, Mme Paratte présuppose que Longines appliquait déjà des méthodes de marketing depuis le début du XXe siècle, sans en avoir conscience à l'époque. Deuxièmement, elle postule que des périodes clés dans les tendances générales de l'économie, comme les crises (début des années 20, années 30) ou les années de prospérité (années 50), sont propices au développement des techniques de marketing, arguant du fait que lorsque les conditions économiques se durcissent, les industriels cherchent à se démarquer de la concurrence. La recherche se structure entre un premier chapitre sur les notions de marketing et publicité et leurs évolutions dans l'histoire du XXe siècle. Ensuite, viennent deux chapitres qui développent la gestion du marketing chez Longines de 1900 à 1965, découpés en quatre parties : le produit, le budget marketing, la distribution (les trois thèmes dans le 2^{ème} chapitre) et la promotion (ou communication - 3^{ème} chapitre).

Qu'en est-il réellement ? Que peut-on percevoir au travers de l'analyse de Véronique Paratte et des sources qu'elle utilise ? Nous sommes assez circonspect quant à l'idée d'utiliser des concepts économiques développés dans les années 60 pour les appliquer cinquante ans auparavant et justement pour conclure qu'ils étaient présents. Loin de nous l'idée qu'il n'y a pas de publicité ou plutôt de réclame chez Longines au début du siècle, bien au contraire – Véronique Paratte le démontre aisément à travers une bonne utilisation des sources à disposition -, mais essayer de prouver l'existence d'une politique de marketing, même inconsciente, à cette époque conduit à surévaluer quelque peu son importance relative. Les hypothèses de départ auraient dû être affinées, par exemple en ayant recours à une bibliographie plus complète que celle utilisée. De plus, elles auraient pu permettre de tirer des enseignements plus probants dans la partie conclusive de ce travail et auraient finalement permis de gommer certains éléments apologétiques non désirables.

Dans l'histoire d'entreprise, l'analyse de la comptabilité se révèle capitale. V. Paratte l'a utilisée, certes, mais n'en a pas fait un ancrage central pour étayer ses hypothèses. Les quelques éléments qu'elle donne, l'annexe 2 principalement, permettent toutefois de donner des pistes. Les deux crises du début des années vingt et des années trente ont-elles été propices au développement de la publicité chez Longines ? Oui au début des crises quand il faut essayer de garder sa position sur les marchés et qu'il faut maintenir le chiffre d'affaires, mais non pour la suite de la crise. Ce développement est d'ailleurs très relatif. L'augmentation de la réclame en % du chiffre d'affaires met surtout en évidence la baisse effective de celui-ci, l'exemple des années trente, une décennie noire pour Longines, est plus que probant. Les montants alloués à la publicité au plus haut de la crise entre 1932 et 1936 sont proprement ridicules et sont à mettre en relation avec les déficits énormes d'une entreprise qui devait se débattre dans les plus grandes difficultés. Néanmoins, on perçoit une volonté nette de la direction de

Longines de maintenir au moins un minimum de structure publicitaire à l'instar de la création du département de publicité en 1932.

Est-ce que Longines appliquait des méthodes de marketing depuis le début du XXe siècle ? Cette hypothèse se vérifie pleinement répond V. Paratte. C'est pour le moins discutabile selon nous. La déclaration de 1921, mal comprise par V. Paratte, d'un des membres de la direction, Maurice Savoye à propos de la non nécessité de faire de la publicité quand l'entreprise n'arrive pas à exécuter les commandes (du marché américain dans ce cas, p.74) est symptomatique justement d'une inexistence de politique publicitaire à long terme à cette époque à l'instar des problèmes que connaît Longines avec Wittnauer, représentant de la marque à New York (Wittnauer utilise surtout son propre nom pour vendre des montres Longines aux Etats-Unis, sans compter que sa réclame est de faible ampleur par rapport aux concurrents Waltham et Elgin).

En définitive, la politique de marketing de Longines ne sera réellement mise en place que depuis les années cinquante avec les débuts de la politique publicitaire mondiale de l'entreprise. Elle est conjointe avec le boom économique en effet, mais elle est surtout fille du développement de la société de consommation de masse, à laquelle même une entreprise comme Longines n'échappe pas.

Même si elle n'en a pas tiré les conclusions qui s'imposent, Véronique Paratte a abordé un aspect essentiel de l'histoire d'entreprise, la politique commerciale. Longines avait-elle donc une politique commerciale jusqu'en 1950 ? Il nous semble que celle-ci était surtout décidée par les représentants de la marque dans les pays où l'entreprise exportait ses produits. Certes jusqu'à cette époque, l'entreprise n'avait pas uniquement une « optique production », et nous sommes d'accord en cela avec V. Paratte. Néanmoins cette optique prime sur toute autre. Cela change avec l'avènement de la société de consommation. Longines, en définitive, n'a jamais agi en tant que pionnier dans ce domaine. Elle applique les méthodes publicitaires qu'elle a à sa disposition à une période donnée. Ses dirigeants, M. Savoye en particulier, ne sont ni plus ni moins avisés que d'autres décideurs du monde horloger, les Brandt, les Tissot et tant d'autres. Longines ne nous a pas encore livré tous ses secrets, d'autres recherches dans ses archives sont nécessaires pour mieux comprendre ce colosse du monde horloger.

Jean-Daniel Kleisl,
Collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la statistique,
Neuchâtel.

De la mutuelle à la LAMal

A l'origine des assurances sociales du XXe siècle, les sociétés de secours mutuels nées au XIXe siècle constituaient alors un véritable système de prévoyance. Avec des pics de création dans les années 1860 (272) et 1870 (397), elles étaient plus de 1800 en Suisse au début du XXe siècle. S'adressant majoritairement aux ouvriers et aux employés, elles recrutaient dans un espace géographique et professionnel restreint, ce qui facilitait la lutte contre les abus. Selon une statistique de 1903³, elles fournissaient des secours en cas de maladie, de décès, de vieillesse et d'invalidité, en faveur de survivants, ou en cas de chômage. Les dédommagements pour perte de gain prévalaient encore nettement sur les frais de maladie (ce sera le cas jusqu'en 1923). En 1865, 81% des assurés étaient des hommes.

Un premier projet de loi sur l'assurance-maladie et accidents fut soumis à référendum et rejeté en 1900. La Loi sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA) de 1911 constitua un nouveau départ et servit de base à l'assurance maladie jusqu'à l'entrée en vigueur de la LAMal en 1996. Désormais, les caisses maladie satisfaisant aux exigences minimales étaient reconnues par l'Etat et subventionnées. Un mouvement de concentration s'amorcera dans les années 30 et verra le nombre des caisses diminuer et celui de leurs membres augmenter. Fondée à Cormoret le 2 novembre 1868, la société fraternelle de prévoyance *La Concorde* nous permet de suivre en filigrane ce processus. Sous la première présidence de Charles-Albert Favre, elle se donne pour mission principale de pallier l'absence d'assurance-maladie et perte de gain en apportant à ses membres une aide pécuniaire en cas de maladie. L'article premier des statuts insiste également sur le principe de l'entraide, qu'elle soit professionnelle ou qu'elle se traduise par les fréquentes visites des "commissaires" chargés de veiller à ce que les malades reçoivent les premiers soins. A l'aube du XXe siècle, la mutuelle remplit donc un double rôle d'assurance, soumise à des règles très strictes, et de solidarité. *La Concorde* est dissoute en 2000. Les archives complètes de l'association déposées à Mémoires d'Ici, centre de recherche et de documentation du Jura bernois, permettent d'appréhender très précisément son fonctionnement et son évolution. C'est ce qu'a fait Michèle Knuchel dans un mémoire de licence qui sera prochainement présenté à l'Université de Neuchâtel ; elle nous propose ici en primeur quelques pistes de sa recherche. Il est à relever que l'histoire des mutuelles en Suisse n'a été que peu examinée alors que ces sociétés ont joué un rôle essentiel durant plus d'un siècle. Cette étude fouillée du fonds d'archives *La Concorde* mise en contexte contribuera sans aucun doute à une meilleure compréhension d'un phénomène important que l'histoire sociale se doit encore d'éclairer.

Anne Beuchat-Bessire

³ Les sociétés de secours mutuels en Suisse en l'année 1903, Berne 1907

La société de secours mutuels *La Concorde* de Cormoret

Les sociétés de secours mutuels font partie du paysage social dès le XIXe siècle, époque à laquelle on les voit émerger un peu partout en Suisse. *La Concorde* de Cormoret, fondée en 1868, va parcourir la fin du XIXe et tout le XXe siècle en surmontant les bouleversements engendrés tant par les crises économiques et les conflits mondiaux que par la part grandissante de l'intervention de l'Etat dans le domaine des assurances sociales. Après un bref aperçu des conditions dans lesquelles *La Concorde* a été fondée, nous examinerons plus en détail pourquoi elle n'a jamais demandé la reconnaissance par l'Etat ni n'a adhéré à la Fédération des Sociétés de secours mutuels de la Suisse romande (FSSMSR).



Fondation

« Au commencement de l'hiver de 1868, un vent d'Union fraternelle et de prévoyance commençait à animer quelques jeunes gens de la petite localité de Cormoret. »⁴

C'est avec ces mots que débute le premier rapport des comptes de la Société fraternelle de prévoyance *La Concorde* de Cormoret. Ce document est rédigé par sept personnes qui se sont réunies à plusieurs reprises afin d'élaborer un règlement et des statuts pour cette nouvelle société. Ceux-ci sont adoptés définitivement le 2 novembre 1868. Parmi les membres fondateurs, on remarquera la présence de Charles Favre, notaire et figure importante de son époque pour la région, puisqu'il figurera également parmi les fondateurs de la Fraternité de La Neuveville, qu'il sera membre des directions de l'hospice Montagu et de l'asile Mon-Repos,

membre de la Société jurassienne d'Emulation et qu'il siègera dans le comité central provisoire de la fondation de la FSSMSR et ce jusqu'à l'adoption de la LAMA.

⁴ Rapport de comptes de 1868-1870.

Les membres fondateurs sont tous âgés entre 19 et 23 ans. D'après le détail des discussions et le ton des premiers statuts, il s'agit apparemment de jeunes gens entrepreneurs, volontaires, dynamiques et progressistes. Ces sept personnes travaillent en tant qu'employés, soit dans l'horlogerie, soit dans le secteur tertiaire, et sont tous au bénéfice d'une formation professionnelle.

La Concorde commence à se développer, de nouveaux membres sont reçus, de sorte qu'après trois ans d'existence le nombre des membres a plus que triplé, ce qui tend à prouver que les activités de la société répondent à un besoin bien réel.

Fonctionnement

Lors de sa création, l'objectif de *La Concorde*, offrir une protection contre la maladie, est défini clairement dans le premier article des statuts :

« La Société fraternelle de prévoyance « La Concorde » a pour but de rapprocher et de réunir par des liens de fraternité les travailleurs valides et jouissant d'une bonne réputation, d'assurer, conformément au Règlement, à chacun des Sociétaires, des secours en cas de maladie ou d'infirmité et, en cas de besoin, d'honorer le défunt de funérailles décentes. »⁵

Les conditions d'admission dans la société sont, dès sa fondation, très précises, l'âge et le sexe constituant les critères principaux : seuls les hommes peuvent adhérer à *La Concorde* (comme c'est le cas dans beaucoup de caisses mutuelles⁶), et ce à partir de 15 ans et jusqu'à 40 ans. Dans un premier temps, le candidat doit être présenté par deux membres qui font office de parrains et sont responsables de la finance d'entrée et des cotisations des 3 premiers mois ; dans un second temps, il produit si nécessaire une déclaration d'un médecin, un acte désignant son âge et un certificat de bonne conduite.

Art. 57.

Tableau des mises en fonds.

Age	F. c ^{ts}								
15.	2. -	20.	3. 25	25.	4. 50	30.	5. 75	35.	7. -
16.	2. 25	21.	3. 50	26.	4. 75	31.	6. -	36.	7. 25
17.	2. 50	22.	3. 75	27.	5. -	32.	6. 25	37.	7. 50
18.	2. 75	23.	4. -	28.	5. 25	33.	6. 50	38.	7. 75
19.	3. -	24.	4. 25	29.	5. 50	34.	6. 75	39.	8. -
								40.	8. 25

⁵ Article 1 du Règlement de 1868.

⁶ Selon Hermann Kinkel, en 1865, seules 24% des sociétés de secours mutuels admettent les 2 sexes, Kinkel Hermann, Les sociétés de secours mutuels de la Suisse en 1865 : d'après les matériaux recueillis par la Société suisse de statistique, publ. par la Société suisse de statistique, Bâle, 1868.

Les statuts de *La Concorde* prévoient un principe de progression pour les mises d'entrée : les secours sont accordés seulement en cas de maladie et uniquement après 6 mois de sociétariat. Ce temps de carence a pour but d'exclure les membres qui sont malades au moment de leur entrée ou qui tombent malades peu après, mais il constitue également une sorte de complément à l'examen médical.

La Concorde et la Fédération des Sociétés de secours mutuels de la Suisse romande

A la fin du XIXe siècle, la Confédération décide de réorganiser le secteur des assurances. En Europe, le paysage social et économique est en pleine mutation, l'ère du capitalisme industriel a commencé, une forte industrialisation fait rage, la démographie explose et le mouvement ouvrier prend naissance. L'intervention de l'Etat se fait de plus en plus urgente ; alimentée par la précarité de la condition ouvrière, la pression des idées socialistes menace la paix sociale.

Le conseiller national bâlois Wilhelm Klein (PRD) dépose en 1885 une motion approuvée par le peuple le 26 octobre 1890 qui oblige la Confédération à introduire une assurance en cas d'accident et de maladie en tenant compte des caisses de secours existantes. L'Etat reçoit ainsi, pour la première fois, la compétence et la mission d'édicter des lois en matière d'assurances sociales. A partir des années 1890, un projet de loi fédérale pour une assurance étatique obligatoire est discuté à l'assemblée nationale, le conseiller national Ludwig Forrer, radical zurichois, en est le principal instigateur (projet Lex Forrer). Cette volonté de réforme dans le domaine des assurances sociales est cependant mal perçue par les sociétés de secours mutuels qui ne vont pas tarder à s'organiser pour mieux se faire entendre et défendre leurs intérêts. Ainsi, la Fédération des Sociétés de secours mutuels de la Suisse romande (FSSMSR) naît sous l'impulsion de l'Association mutuelle de prévoyance des horlogers de Bienne et environs dans le but de discuter les projets Forrer (assurance accidents et maladie obligatoire) et Greulich (gratuité des soins pour tous, financés grâce au monopole du tabac)⁷. Elle invite les différentes mutuelles à se rassembler. L'un des objectifs majeurs de cette Fédération est de promouvoir le libre passage des assurés entre les caisses qui en sont membres et de se rapprocher des autres associations nationales comme le Concordat des Caisses maladie suisses.

On trouve dans les procès-verbaux⁸ de *La Concorde* la mention d'une circulaire de l'Association mutuelle horlogère de Bienne concernant les mesures à prendre en vue de l'assurance obligatoire. Ce document est reçu début mai 1893, le comité « décide de n'envoyer aucune délégation ».

En 1895, la Fédération revient à la charge par le biais d'un questionnaire à remplir sur le fonctionnement et la gestion de la société. Le but du questionnaire est de produire une statistique qui doit permettre de contrecarrer le projet Forrer et les accusations de mauvais état financier des sociétés de secours mutuels. Cette lettre signée par le repré-

⁷ Cette initiative lancée en 1893 par la Fédération ouvrière suisse ne récoltera pas assez de signatures dans les temps impartis, seules 39'746 signatures sont récoltées sur 50'000 nécessaires. Cet échec est souvent expliqué par le refus de la population de l'introduction du monopole du tabac et par une alliance entre socialistes et conservateurs catholiques.

⁸ Procès-verbaux du comité du 5 mai 1893

sentant de Berne au Comité central, Charles Favre, est accompagnée d'un mot de celui-ci :

« Ne voulez-vous donc pas nous aider à lutter pour l'autonomie des sociétés contre l'invasion fédérale qui les menace ? Ne voulez-vous pas vous faire recevoir de la Fédération ? »⁹

En réponse, le comité de *La Concorde* demande à Charles Favre de lui faire parvenir les statuts de la FSSMSR et les bulletins des travaux du comité afin de mieux être renseigné. Finalement la société accepte cette participation, mais remet la décision à plus tard. Un deuxième courrier de Charles Favre, daté du 13 juillet 1898, fait état des avancées de la Fédération concernant la loi Forrer et se fait plus pressant :

« Maintenant que notre canton (souligné dans le texte) a l'honneur d'être canton-directeur de la Fédération, j'espère que vous n'hésitez plus à vous en faire recevoir. »¹⁰

Charles Favre démissionnera de *La Concorde* en décembre 1899, principalement pour des raisons d'éloignement géographique. Il ajoutera cependant :

*N.B. je dois cependant vous avouer que l'attitude de votre société vis-à-vis de la Fédération m'a été sensible. Vous avez eu peur de devoir cotiser 5 centimes par membre par an, et vous nous avez laissé sur la brèche ! nous qui défendions les caisses libres devant les chambres fédérales !!*¹¹

Sans qu'elle ait clairement rejeté le principe d'adhérer à la Fédération des Sociétés de secours mutuels de la Suisse romande, *La Concorde* semble peu encline à perdre son indépendance. Il en sera de même en 1937 et 1960 lorsque *La Prévoyance* de Courtelary approchera le comité de la société mutuelle de Cormoret en lui proposant la fusion.

La Concorde « met la clé sous la porte » en décembre 2000, avec un effectif de 62 membres, tous masculins ; jamais la société ne s'est ouverte aux femmes. La concurrence des grandes compagnies d'assurance ainsi que la pénurie de jeunes sociétaires déséquilibrant grandement le principe de la mutualité auront finalement raison de cette petite mutuelle.

Michèle Knuchel

⁹ Correspondance du 25 mai 1895.

¹⁰ Correspondance du 13 juillet 1898.

¹¹ Correspondance du 18 décembre 1899.

Compte rendu :

Documents linguistiques de la Suisse romande. I. Documents en langue française antérieurs à la fin du XIV^e siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne, publiés par Ernest Schüle, Rémy Scheurer et Zygmunt Marzys, Paris 2002.

Le premier volume des *Documents linguistiques de la Suisse romande* consacré au Jura et au Jura bernois est sorti de presse en juillet 2002, près de vingt ans après son lancement. Cette collection constitue le pendant suisse romand des *Documents linguistiques de la France*, dont la publication a été entreprise en 1974 par Jacques Monfrin, alors directeur de l'Ecole des Chartes (Paris). La série française comporte déjà cinq volumes ; pour la Suisse romande, le volume concernant Neuchâtel est en préparation et le matériel pour les cantons de Fribourg, Vaud et Genève a été en partie rassemblé. Deux volumes des *Documents linguistiques de la Belgique romane* complètent enfin ce panorama de la zone francophone.

L'objectif de cette série vise à publier selon des principes de transcription rigoureux les plus anciens documents en langue française conservés en originaux dans les archives d'un département, d'une province ou d'un canton. L'intérêt des documents non littéraires pour l'étude de la langue est depuis longtemps reconnu. Mais cette étude, tributaire d'éditions fiables, ne pouvait se faire sur la base des éditions anciennes (du XIX^e siècle surtout). C'est ce manque qu'entendent combler les volumes des *Documents linguistiques*.

L'avantage de ces documents à caractère utilitaire ou juridique réside dans le fait qu'on a affaire à des documents originaux qui, contrairement aux textes littéraires, sont le plus souvent datés et assez facilement localisables. Ils présentent donc un intérêt remarquable pour l'étude de l'histoire de la langue française.

Pour la Suisse romande, c'est grâce à Ernest Schüle, alors directeur du Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel, que ce projet put être mis sur pied en 1979 avec la collaboration de Rémy Scheurer, professeur d'histoire dans la même université, et le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS).

L'idée d'un volume entièrement consacré au Jura s'imposa très vite au vu du grand nombre de documents conservés dans les Archives de l'Ancien Evêché de Bâle (Porrentruy). Quelques autres fonds ont également fourni un plus petit nombre de parchemins : archives de la Bourgeoisie, archives de l'Hôpital (Porrentruy), archives de la ville de Bienne, celles de La Neuveville et celles de Saint-Ursanne.

La transcription des documents fut assurée par l'auteur de cet article, la relecture sur manuscrits, la datation et les analyses diplomatiques par Rémy Scheurer. Ernest Schüle, assisté de l'auteur, commença la rédaction de l'index onomastique et du glossaire. A la mort de ce dernier (1989), c'est le professeur Zygmunt Marzys, professeur d'histoire de la langue française à l'Université de Neuchâtel, qui reprit et mena à terme la rédaction des deux index. Les textes dactylographiés ont été mis sur support informatique par Nicolas Barré, professeur au lycée de Porrentruy.

L'usage de la langue française dans les actes apparaît plus tôt en France que dans nos régions à côté du latin resté longtemps langue de chancellerie tout comme en Suisse

romande. Une des chartes les plus anciennes est celle de 1204 passée à Douai.; à partir de 1235 les chartes en langue vulgaire ne sont plus une exception dans l'est et le nord de la France. C'est aussi dans ces régions qu'on en a conservé le plus grand nombre. En Suisse romande par contre, les documents en langue vulgaire, encore rares dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, sont plus nombreux dès le XIVe siècle. C'est pourquoi le *terminus ad quem*, fixé pour la série française des *Documents linguistiques* à 1271, a été repoussé pour les volumes suisses au milieu du XIVe siècle.

C'est dans le Jura que l'on trouve le plus ancien document en français de Suisse romande¹². Daté du 30 avril 1244, il concerne un accord qui met fin à une querelle entre Hugues de Buix et le couvent de Bellelay, le premier faisant don de deux prés au second. Le document est authentifié par le sceau du chapitre Saint-Mainbeuf de Montbéliard. Pour la Suisse romande, c'est donc en Ajoie que le français commence par s'imposer sous l'influence de la France voisine. Cette région dépendait en effet de l'autorité spirituelle de l'évêché de Besançon et c'est là qu'on a trouvé le plus grand nombre de documents.

Le volume jurassien des *Documents linguistiques* contient 299 textes, datés de 1244 à 1350. Deux documents postérieurs ont été ajoutés car ils concernent La Neuveville, où le français apparaît plus tardivement. Sur l'ensemble des pièces, sept seulement ont été rédigées au XIIIe siècle. Pour le premier quart du XIVe siècle, on en recense déjà une cinquantaine. Une seule charte, datée de 1301, est localisée dans le Jura sud : il s'agit de la vente d'un pré dans la région de Courtelary.

La majorité des actes conservés concernent des ventes ; quelques uns traitent de donations, d'échanges ou d'arbitrages. Signalons encore les comptes de la ville de Porrentruy (1339-1340), la liste des rentes de l'église de Porrentruy (vers 1350) et enfin le Plait de Sales (fin XIVe siècle), qui relate les droits et les libertés de La Neuveville. Il faut remarquer que bon nombre de ces actes sont le fait de petits exploitants agricoles et traitent essentiellement de biens immeubles (prés, champs, bois, etc.).

Les actes portent souvent le sceau des curés des paroisses concernées. Dès 1314, on trouve plus d'une centaine de documents dressés par un clerc de l'officialité de Besançon et munis du sceau de celle-ci.

Linguistiquement le canton du Jura (nord) se rattache au domaine d'oïl, tandis que le Jura sud constitue une zone de transition entre ce domaine et le domaine francoprovençal auquel appartiennent les autres cantons romands. Ainsi la charte de 1301 a-t-elle un caractère de compromis et présente-t-elle quelques éléments sudiques particuliers par rapport aux autres documents.

Les quelques 300 documents publiés représentent donc une tradition écrite d'oïl, qui s'insère assez largement dans celle de l'est de la France, sur laquelle viennent se greffer des traditions locales correspondant plus ou moins au patois moderne.

Le volume comprend une introduction situant le cadre historique et géographique ainsi qu'une brève étude de la langue des documents. Il se termine par deux index volumineux. La table des noms propres (p. 467-594) contient la totalité des noms de personnes et de lieux, parmi lesquels de nombreux lieux-dits ; il constitue à ce titre un outil précieux pour l'étude de la toponymie et de la formation des noms de personne. Un

¹² Si l'on excepte deux documents francs-comtois respectivement de 1238 et 1242 conservés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel.

glossaire exhaustif (p. 595-703) recense en outre les mots figurant dans l'ensemble des documents.

Ce volume, disponible aux éditions du CNRS (Paris), intéressera aussi bien les linguistes que les historiens curieux de l'évolution de la langue de cette région et de l'histoire locale.

Bibliographie sommaire

R. Scheurer, « Les Documents linguistiques de la Principauté de Bâle », dans *Lettre d'information du Cercle d'études historiques de la société jurassienne d'émulation*, 6 (1993).

J.-C. Rebetez, « Chronologie de l'apparition des documents en français dans l'ancien Evêché de Bâle aux XIIIe et XIVe siècle », dans *In dubiis libertas. Mélanges d'histoire offerts au professeur Rémy Scheurer*, Hauterive 1999, 79-92.

Z. Marzys, « Une charte jurassienne inédite du XIVe siècle », dans *Mélanges de philologie et de littératures médiévales offerts à Michel Burger*, Genève 1994, 139-151.

Z. Marzys et R. Scheurer, « Latin et langue vulgaire dans les chartes de Bellelay au XIVe siècle », dans *Nomen latinum : mélanges de langue, de littérature et de civilisation latines offerts au professeur André Schneider à l'occasion de son départ à la retraite*, Neuchâtel, 1997, 299-316.

Documents linguistiques de la France. Série française, I. Haute Marne, publiés par J. Monfrin, Paris 1974. (L'introduction présente le projet et brosse l'historique des études sur les anciens textes gallo-romans).

Documents linguistiques de la Suisse romande. I. Documents en langue française antérieurs à la fin du XIVe siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne, publiés par Ernest Schüle, Rémy Scheurer et Zygmunt Marzys, Paris 2002.

Bernadette Gavillet

Sommaire

1^{ère} partie

Editorial : L'histoire horlogère: un terrain en friche et un défi à relever, par Christophe Koller.....	1
Énergies horlogères. Un itinéraire au cœur de l'industrialisation imérienne, par Anne Beuchat-Bessire.....	5
Compte rendu : Laurence Marti, <i>L'invention de l'horloger</i> , par Héléne Pasquier.....	9
Compte rendu : Cécile Aguillaume, <i>De la Bêta à la Swatch. 1968-1983. La mutation horlogère suisse dans l'œil de la presse</i> , par Pierre-Yves Donzé.....	12
Compte rendu : Véronique Paratte, <i>Marketing et publicité dans l'horlogerie : le cas Longines de 1900 à 1962</i> , par Jean-Daniel Kleisl.....	13

Seconde partie

Préambule : De la mutuelle à la LAMal, par Anne Beuchat-Bessire.....	16
La société de secours mutuels <i>La Concorde</i> de Cormoret, par Michèle Knuchel.....	17
Compte rendu : <i>Les documents linguistiques de la Suisse romande</i> , par Bernadette Gavillet.....	21

Le Bureau du CEH

Anne BEUCHAT BESSIRE, La Praye 4, 2068 Courtelary, a.beuchat@m-ici.ch

Damien BREGNARD, Sous-les-Chênes 151, 2944 Bonfol, damienbregnard@hotmail.com

Alain CORTAT, Chemin des Grands Pins, 2000 Neuchâtel, alaincortat@laposte.net

Pierre-Yves DONZE, Faubourg de la Gare 21, 2000 Neuchâtel, pydonze@bluewin.ch

Claude HAUSER, Morat 43, 1700 Fribourg, claud.hauser@unifr.ch

Jean-Daniel KLEISL, Villette 5, 1400 Yverdon, jeandanielkleisl@bfs.admin.ch

Stéphanie LACHAT, Puits 21, 2300 La Chaux-de-Fonds, stef-clem@bluewin.ch